

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

12 Novembre. — Arrivée à Paris de la célèbre musique russe du régiment Prébrazjenski à Paris, où elle reçoit un accueil enthousiaste.

— M. André Lebon, ministre des colonies, revenant de sa tournée au Sénégal, débarque à Bordeaux, où un banquet est offert en son honneur par la Chambre du commerce.

13 Novembre. — Une pluie torrentielle s'abat sur la ville de Cerbère (Pyrénées-Orientales) et y cause de redoutables inondations.

— Les musiciens du régiment de Prébrazjenski sont reçus à l'Élysée, et à l'allée comme au retour de la caserne de la Pépinière, sont l'objet de chaleureuses ovations de la foule.

14 Novembre. — Election législative dans la Seine-Inférieure. M. Rispal, républicain est élu.

— Un grand concert est organisé au profit des pauvres, à l'Opéra par les musiques du régiment Prébrazjenski et de la garde républicaine.

15 Novembre. — Le verdict d'acquiescement rendu par le jury de l'Isère en faveur des ouvriers français et Italiens compromis dans les bagarres du 9 et 10 Octobre, produisent une nouvelle effervescence à Livet et Gavet (Isère). Un

ouvrier français est grièvement blessé par les Italiens.

16 Novembre — Les incidents soulevés au sujet de l'affaire Dreyfus, par M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, qui se montre convaincu de l'innocence du prisonnier de l'île du Diable causent dans le monde politique et militaire une très grande émotion, dont l'effet se traduit à la Chambre par une déclaration du général Billot ministre de la guerre.

17 Novembre — Le commandant Vassiu-Esterhazy, dénoncé au ministère de la guerre par M. Mathieu Dreyfus, frère du condamné de l'île du Diable, comme étant l'auteur du document qui a amené la condamnation de Dreyfus, proteste énergiquement de son innocence et insiste vivement pour être autorisé à bref délai à se justifier de cette indigne accusation

18 Novembre. — Bien que de nouvelles personnalités militaires soient mises en cause dans la triste affaire Dreyfus, on sent qu'une certaine détente s'est produite dans l'état des esprits et qu'on attend avec confiance le résultat de l'enquête ouverte au ministère de la guerre.

— Séance publique annuelle de l'Académie française et distribution des prix de vertu.



CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Lundi dernier, à huit heures du soir, le conseil municipal de Dammartin s'est réuni sous la présidence de M. Hemar, maire, assisté de MM. Dupille Leonor, Michel, Berger, Vincent, Lemarie, de Chalambert, Docteur Beuve, Fourie, Sacy, Duru et Chenevat.

Contrairement à l'habitude, la galerie du public était garnie de curieux, venus pour assister au passionnant débat qui devait s'élever au sujet du projet de tramway à vapeur de Meaux à Dammartin: débats qui, comme on le verra, ont été des plus calmes et des plus pacifiques, puisqu'on s'est borné, comme cela était à prévoir, du reste, à accepter purement et simplement le projet présenté par le Conseil général de Seine-et-Marne, sauf un petit amendement concernant le tronçon de Dammartin-gare à Dammartin-ville.

Après la lecture du procès verbal de la dernière séance, adopté sans observations, il a été procédé à la nomination des secrétaires de la session: MM. Dupille Leonor et Michel.

MM. Berger, Lemarie et Vincent sont désignés comme commissaires appelés à la formation et à la révision des listes électorales.

Le Conseil adopte comme M. le Maire le lui propose, l'emploi des fonds Jesinés à l'entretien des chemins vicinaux, demandant à être autorisé à prélever sur le montant des ressources, une somme de trois cents francs destinée à l'amélioration du chemin dit *d'en bas*.

Le budget de la Fabrique s'élevant à 4.899 francs, est adopté sans observation.

MM. Astier, Lefèvre Auguste, Corvisier Gustave, Berger, Pique Arthur et Godefroy sont maintenus dans leurs fonctions de commissaires répartiteurs pour l'année 1898.

M. le Maire annonce au Conseil qu'un ingénieur parisien désireux de propager l'éclairage au gaz acétylène, lui a proposé récemment de faire pendant quelque temps, à titre d'essai entièrement gratuit, l'éclairage de la ville. Un intéressant débat s'engage à ce sujet et, finalement, une commission de trois membres est constituée pour s'enquérir, de concert avec M. le Maire, des avantages que la ville pourrait attendre de ce nouveau mode d'éclairage.

Communication est donnée à l'assemblée d'une lettre de l'administration de la Caisse d'épargne de Meaux, demandant à la ville de Dammartin de contribuer à l'établissement d'une ligne téléphonique en vue de relier à la caisse centrale du chef-lieu d'arrondissement, les diverses succursales cantonales. Le conseil rappelle avec à-propos, les avances qu'il a faites à l'administration des téléphones pour être relié à Paris et ne consentira à prendre aucun autre engagement avant d'être définitivement fixé sur ce premier point.

Le Conseil approuve le rôle supplémentaire des eaux, comprenant une somme de 195 fr. 03.

Sur la proposition de M. le Maire, le conseil consent à accorder à la Société dite d'arbalète de Dammartin, la jouissance temporaire d'une partie de terrain, destinée à agrandir le jeu actuel, située sur les promenades du château.

M. le maire ouvre ensuite la discussion sur le projet de tramway de

Meaux à Dammartin, mis actuellement à l'enquête et fait quelques observations fort judicieuses au sujet de la rédaction définitive de la délibération du Conseil, concernant ce projet. Quelques membres après avoir hasardé certaines observations concernant les déficiences du tracé se rangent à l'opinion de la majorité qui sollicite seulement de l'administration départementale son approbation en faveur du projet du docteur Studer, pour la portion de voie ferrée destinée à relier la gare de Dammartin à la ville.

Pour clore la séance, un membre s'enquiert de l'état d'avancement des travaux de la rue des Oulehs. M. le Maire, tout en comprenant la légitime impatience de l'honorable édile, l'engage à patienter jusqu'à la fin de la semaine où les travaux seront repris avec ardeur pour être terminés à bref délai.

La séance est levée à dix heures.

— Dimanche dernier, a eu lieu salle de la *Chaumière*, le concours de chrysanthèmes et de fruits, organisé entre les membres de la Société horticole du canton de Dammartin.

Six magnifiques lots de fleurs et trois superbes lots de fruits ornaient la salle du concours et ont attiré pendant tout l'après-midi du dimanche et la journée du Lundi, une affluence considérable de visiteurs.

M. Pichon, horticulteur à Lagny, chevalier du Mérite agricole; M. Desmée, à Saint-Maur-les-Fossés, M. Foulon, horticulteur à Neuilly-Plaisance, composaient le jury chargé d'apprécier la valeur des lots exposés et ils se sont acquittés de cette délicate mission à l'entière satisfaction des exposants, auquel le public, lui-même, n'a pas ménagé ses encouragements.

Au déjeuner offert aux membres du Jury, à l'*Hôtel du chemin de fer*, assis-

taient M. Barre, Président, M. Michel, vice-président, les autres membres du bureau, de la Société, et les lauréats du concours. M. le Maire de Dammartin, qui avait bien voulu répondre à l'invitation qui lui avait été faite se trouvait au nombre des invités en face du président.

Inutile d'insister sur la composition du menu ainsi que sur la correction du service qui ne laissaient rien à désirer, aussi la conversation la plus agréable n'a-t-elle pas tardé à s'engager entre tous les convives qui ne semblaient avoir d'autre préoccupation que de faire honneur à ce banquet, tout en échangeant leurs idées sur les moyens de perfectionner certaines cultures horticoles.

A l'heure des toasts, M. Barre, Président, a levé son verre pour porter la santé de M. le Maire de Dammartin, qui, en toute circonstance ne cesse d'avoir les plus délicates et les plus bienveillantes attentions pour la Société horticole du canton. L'honorable Président a bu aussi à la santé des membres du Jury et à celle des lauréats.

M. le maire de Dammartin a remercié à son tour M. Barre de ses aimables paroles et, en portant la santé du Président de la Société d'horticulture a souhaité longue vie à la Société tout entière.

M. Pichon, horticulteur à Lagny, que ses collègues avaient choisi comme président, a vivement remercié en leur nom, M. Barre, ainsi que tous les membres du bureau, de l'accueil sympathique qui leur avait été fait et, après avoir chaudement félicité les exposants des efforts qu'ils avaient déployés en vue de participer dignement au concours établi, a bu à la santé de tous les exposants

M. Thonnerieux, le sympathique secrétaire de la société a proclamé ensuite les noms des lauréats, dans l'ordre suivant :

Chrysanthèmes

1^o Médaille d'or petit module, à M. Ernest Moussard, chez Mme Landry à Dammartin.

2^o Médaille vermeil couronnée, à M. Eugène Vilcoq, chez Mme Vincent Albert, à Dammartin.

3^o Médaille vermeil couronnée, à M. Eugène Pasquier père, chez M. E. Barre; à Juilly.

4^o Médaille vermeil 4^o classe, à M. Eugène Pasquier fils, chez Mme Cartier-Bresson, à Juilly.

5^o Médaille argent 1^o classe, à M. Denis Lépine, chez M. Hémar à Dammartin.

Fleurs coupées

6^o Médaille argent, 2^o classe, à M. Marc chez Mme de Lamaze à Moussy-le-Vieux.

Fruits

1^o Médaille de vermeil palmée à M. Marc, chez Madame de Lamaze à Moussy-le-Vieux.

2^o Médaille vermeil 1^o classe, à M. Pasquier-Eugène fils, chez M. Cartier-Bresson, à Juilly.

3^o Médaille vermeil 2^o classe, à M. Denis Lépine chez M. Hépar à Dammartin.

— On éprouve à Dammartin un si vif désir de voir établir le chemin de fer destiné à mettre la ville en communication directe avec Paris, que bon nombre de nos compatriotes en voyant les ingénieurs planter des jalons et lever des plans sur le parcours de la ligne projetée, en ont conclu que les travaux d'établissement de la ligne sont dès à présent en cours d'exécution. Il n'en est malheureusement rien, car

si bien que puissent aller les choses, — et elles vont, du reste, pour le mieux, — il s'écoulera encore quelques mois avant qu'on soit en mesure de donner le premier coup de pioche pour l'établissement définitif et irrévocable de la voie ferrée. En attendant cet heureux jour, le docteur Studer redouble d'ardeur et se démène avec une louable énergie pour triompher des obstacles qui retardent la réalisation du projet qu'il a enfanté et dont tous les hommes intelligents se plaisent à reconnaître les réels avantages.

Patience donc, et ayons confiance.

— Le nommé Joseph Clary, bien qu'âge de 34 ans, à peine, est déjà un vieil habitué de la correctionnelle; aussi n'est-il pas surprenant de le voir comparaître devant le tribunal de Meaux sous l'inculpation d'outrages à la police.

Le 15 novembre dernier, Clary se trouvant légèrement pompette — c'était un lundi, — se permit des réflexions peu aimables à l'égard des gendarmes qui venaient à passer près de lui.

Le prévenu fait valoir pour sa défense que c'est sous l'influence des vapeurs alcooliques qu'il s'est permis cette incartade.

Il n'en récolte pas moins un mois de prison.

SAINT-MARD

Le Conseil municipal de Saint-Mard s'est réuni le 13 Novembre dernier sous la présidence de M. Sainte-Beuve, Maire, pour discuter un arrêté préfectoral, relatif à l'avant projet du tramway Meaux-Dammartin.

Il a reconnu que l'établissement de cette nouvelle ligne rendrait de grands services à Saint-Mard en facilitant les communications avec Meaux.

Mais tout en approuvant le projet,

e conseil a demandé une modification.

Le trace qui concerne Saint-Souplets, Montgé et la gare de Saint-Mard devra desservir Juilly, qui d'après l'avis des conseillers, donnera après Dammatin, le trafic le plus considérable.

Enfin, le Conseil fait observer que son approbation n'engage la commune dans aucune subvention nouvelle, ses ressources ne le lui permettant pas.

(Journal de Seine-et-Marne)

— Le nommé Jean Robbé, âgé de 38 ans, est poursuivi devant le tribunal correctionnel de Meaux pour abus de confiance.

Occupé à la ferme de M. Sainte-Beuve avec un sieur Néan, il emprunta le 29 août à ce dernier, une valise, un veston et un chapeau, avec lesquels il disparut.

Robbé se voit condamné pour cette escapade, à 6 jours de prison.

JUILLY

La Fanfare « l'Espérance » de Juilly, célébrera la fête de Sainte-Cécile dimanche prochain, 28 novembre.

La veille, grande retraite aux flambeaux.

Le dimanche à dix heures, messe en musique.

Dans l'après-midi, concerts publics,

COMPANS

Une rixe assez sérieuse a eu lieu, tout récemment, au cabaret tenu par M. Gamache, entre plusieurs jeunes gens de Thieux et de Compans. Ont été gratifiés d'un procès-verbal : Pierre Dufour, Auguste et Isidore Gibert, de cette dernière localité; Alphonse Gibert, Emile Gibert, Louis Leroy, Paul et Clément Messenger, Louis Richard, de Thieux.

Depuis longtemps, la mésintelli-

gence existe entre la jeunesse de Compans et celle de Thieux.

(ECHO de la Brie)

CHARNY

Le nommé Daniel Ferté, âgé de 48 ans, charretier à Charny, est un mauvais drôle qui s'enivre souvent et dont on ne peut venir à bout quand il a bu.

Le 15 novembre, à sept heures du matin, en état d'ivresse, il s'en prenait à tout le monde, à Emile Ané, au patron de celui-ci, à son propre père à d'autres encore. Procès-verbal a été dressé contre lui pour coups, tapage injurieux et ivresse.

(ECHO de la Brie)

Le Tombeau de J.-J. Rousseau

A ERMENONVILLE

Le Figaro publie à la date du 10 novembre la note suivante :

Par ordre du prince Radziwil, propriétaire du château et du parc d'Ermenonville, on va procéder à la restauration du tombeau de Jean-Jacques Rousseau, dans l'île des Peupliers.

Ce tombeau, œuvre de Lesueur, élevé en 1780 et si souvent reproduit par la gravure, popularisé surtout par les estampes de Marillier se trouvait en effet, depuis longtemps dans un état lamentable, non par suite de manque d'entretien, — les anciens propriétaires, MM. de Girardin et le propriétaire actuel étant également, est-il besoin de le dire, des hommes éclairés, respectueux des souvenirs artistiques et historiques. — mais par le fait des intempéries des saisons et des dégradations que ne cessent de lui faire subir les Anglais et autres ennemis des pierres sculptées.

Or on ne pouvait, évidemment toucher aux sculptures extérieures, au bas-reliefs de Lesueur sans mettre bas le monument lui-même, et c'est ce qui vient d'être fait.

Vendredi dernier, en présence du maire d'Ermenonville, M. Martin, et sous la direction de M. F. Bourgeois, architecte du prince il a été procédé à l'ouverture du tombeau historique, véritable monolithe de pierres, moellons de grès hourlés en mortier de chaux, très résistants.

Après avoir fait basculer les quatre pierres formant parois de ce tombeau rectangulai-

ro et fait glisser la pierre supérieure, servant de couronnement à l'édicule — la seule qui ait résisté aux intempéries des saisons — on a découvert un massif complet, très compact, de maçonnerie remplissant tout l'espace compris entre les quatre faces du monument.

C'est sur ces faces, on le sait, que se trouvent les bas-reliefs de Lesueur, ravissants motifs aux figurines allégoriques d'enfants, tandis que les deux pilastres flanquant ces bas-reliefs sont décorés des deux figures célèbres : l'Amour et l'Eloquence.

La célèbre inscription :

Ici repose

L'homme de la Nature et de la Vérité

est sur la face Nord.

Les quatre faces du monument reposent sur un double cours de parpaings en pierre, dans l'intervalle de ces parpaings et en fondation jusqu'en contre-bas de l'eau, un blocage et un massif en moellon de grès très résistant.

Ainsi nulle trace d'excavation, de case pouvant recevoir un cercueil.

Le seul emplacement pour le dit eût été l'espace compris entre les quatre faces supérieures du monument et il faudrait alors admettre que le cercueil — chose impossible — eût pu tenir dans un espace de 40 centimètres de largeur sur environ un mètre de longueur — et en supposant encore que le massif n'ait été construit qu'après la translation des cendres.

Or l'on sait qu'après autopsie, le cadavre du grand philosophe fut enfermé dans un cercueil de bois recouvert en plomb, intérieurement et extérieurement.

Il n'est donc pas admissible que ce cercueil ait pu prendre place dans un espace aussi restreint.

Peut-être alors faut-il supposer que le caveau renfermant les restes de Jean-Jacques fut démoli à la suite de la translation des cendres au Panthéon et que le tombeau fut réédifié sur le massif de maçonnerie actuelle ou encore que l'actuel monument ne se trouve pas placé au-dessus de la sépulture, ce qui paraît quelque peu invraisemblable.

Tel est l'état de la question.

Mais que devient la tradition prétendant que le corps de Jean-Jacques reposait encore dans l'île des Peupliers ?

Et maintenant plus que jamais peut-on demander : où sont les cendres de Rousseau ?

Grave question que nous soumettons à d'autres plus autorisés, tout en nous félicitant de voir la porte ouverte aux recherches des historiens.

Quoi qu'il en soit, en faisant pratiquer ces fouilles, le prince Constantin Radziwil et son architecte, M. Bourgeois, auront rendu à l'histoire un service signalé.

Disons pour terminer, que les reliefs de Lesueur arriveront aujourd'hui à Paris, chez M. Cruchet, le sculpteur à qui incombe la tâche difficile de les réparer.

Disons également que la foule de visiteurs qui, chaque année, visite Ermenonville, retrouveront l'année prochaine le lieu de repos de Jean-Jacques pieusement réédifié.

Nous avons reçu de M. Léon Martin, ancien député, maire d'Ermenonville, à la date du 13 novembre, une note des plus intéressantes annonçant la découverte du caveau qui a contenu la dépouille mortelle de J. J. Rousseau, dans l'île des Peupliers. Cette note que nous reproduisons intégralement jette une grande lumière sur cette intéressante question qui passionne depuis quelque temps le monde des lettres et le grand public parisien.

Le tombeau de J. J. Rousseau, situé dans l'île des Peupliers, a été ouvert le 13 novembre 1897, pour procéder à une restauration.

Il était absolument vide. Il se compose d'un béton chaux et brique établi sur pilotis à 1 m. 50 au dessous du sol actuel ; un caveau est élevé sur cette fondation en maçonnerie de grès à parements taillés ; les dimensions du vide sont : longueur 2 m. 20, largeur 0 m. 60 profondeur 0 m. 45. Il était recouvert de dalles en grès de 0 m. 25 d'épaisseur ; sur la face inférieure de l'une d'elles est gravée l'inscription suivante :

Ilic jacent ossa J. J. Rousseau

Sur ces dalles, on a établi une maçonnerie en moellons de 0 m. 40 d'épaisseur, et au-dessus deux grandes pierres calcaires de Sentis, probablement, aussi de 0 m. 40 d'épaisseur, sur lesquelles reposait le monument ; le dessus de ces dalles effleurait le sol.

A l'extrémité Est du caveau (il est orienté de l'Ouest à l'Est), on voit que le parement a été démoli et reconstruit

grossièrement ; cette reconstruction grossière indique que le caveau a été démoli à cette extrémité pour en extraire le cercueil, lors du transport au Panthéon, afin d'éviter la démolition du monument.

Des empreintes marquées sur le mortier indiquent bien que la bière y a reposé sur le sol du caveau, mais il n'a été rien trouvé qui puisse faire croire que le cercueil a été rapporté du Panthéon à Ermenonville.

Ermenonville le 13 Novembre 1897

Le maire :

Léon MARTIN

— Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici l'intéressant croquis que contenait cette note.

Vendredi dernier, 19 novembre, un groupe de notabilités parisiennes s'est rendu à Ermenonville afin de visiter les fouilles récentes de l'île des Peupliers.

Cette caravane de savants publicistes comptait M. Ernest Hamel, sénateur ; M. Henri Bouchot, conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale ; M. Emile Chasle, Inspecteur général de l'Université ; M. Grand-Carteret, publiciste ; M. Fleury, avocat ; M. Ponsin, architecte à Montmorency ; M. André Maurel, du *Figaro* ; M. Léo Claretie du *Gaulois* ; M. Goret, de *l'Éclair* ; MM. Castellani, Buffenoir et Lemarié, publicistes.

Au Château, ou plutôt à l'île des Peupliers, qui était l'objectif de l'excursion, les visiteurs ont reçu, au nom du Prince Radziwil, le plus aimable accueil de M. Léon Martin, maire d'Ermenonville et de M. Bourgeois, architecte du château.

Devant la fosse nouvellement fouillée et tout empreinte des souvenirs du philosophe genevois, les fervents Rousseauistes se sont livrés à de multiples dissertations et ont avancé certaines

hypothèses tendant à établir d'après les documents plus ou moins contradictoires de 1794 à 1820, l'endroit probable où reposent les restes de J. J. Rousseau.

Non moins désappointé que ceux qui, jusqu'à la semaine dernière avaient conservé l'espoir que l'auteur du Contrat social n'avait point quitté l'île des Peupliers, grâce à une substitution de corps et à un habile simulacre d'exhumation, en 1794, M. Grand-Carteret, qui, dans de très savantes recherches récemment publiées par le *Figaro*, opinait pour la réintégration des cendres de Rousseau à Ermenonville, vers 1806, a dû confesser sa profonde déception et déclarer, en toute franchise, qu'il ne reste plus aujourd'hui qu'à explorer le tombeau du Panthéon, pour être fixé sur le sort de la dépouille du philosophe. Il paraît assez probable qu'on ne tardera pas à être renseigné sur ce point, car le savant publiciste et M. Ernest Hamel, l'érudit historien, se promettent de faire à bref délai, une démarche en ce sens auprès de M. Rambaud, ministre des Beaux-Arts.

Peu de temps avant de prendre congé de M. Léon Martin et de M. Bourgeois, les visiteurs ont été invités par l'honorable maire d'Ermenonville à s'arrêter quelques instants chez lui, où un lunch leur a été très gracieusement servi par Madame Martin.

Tous ont été fort touchés du cordial accueil qui leur a été fait, et chacun a remporté le meilleur souvenir de cette mémorable journée.

E. L.

Le soleil se levant comme un rouge miroir
Annonce de l'eau pour le soir ;
Mais si tout au contraire, il est rouge le soir
D'un beau jour pour demain il nous donne
l'espoir.

**Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS**

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 1000^{ks}

- Grosse Gailloterie française, 1^{re} gras sans fumée, 1^{re} qualité 3.50
Grosse Houille Charlevoix, 1^{re} gras, sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3.80
Gaillotin de même qualité 4 »
Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70
Boulets ovales pour chauffage économ. 3 »
Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50
Charbon de forge (noisettes). 2.80
Coke de gaz n° 0. l'hectol. 1.60
Charbon industriel et Briquettes depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de 1,000 kil, au chantier, donne droit à un joli dessous-de-plat à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile cirée.

- Sable de rivière, Caillou, Meulière, Gravier et Mignonnette pour jardins
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.
Ciments et Tuyaux en grès.
Tuiles, Poteries, Chaperons de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

- Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.
Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1.40
Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »
Fourches à cailloux, 9 dents 7.50
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2.75
Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80
1^{re} 65 1^{re} 80 2^{me} 10
Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75
— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

- Rateaux, Poulies de puits. Boulons
Seaux solides, tôle galvanisée. 1.00
Seaux d'écurie, — — 3.25
Arrosoirs, Lessiveuses
Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. Moulures
Planches de Lorraine, 2 choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant : R. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE

E. VINCENT

Depositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

“L'INCOMPARABLE”

Brillant Pompadour

PRIX du FLACON (pinceau compris :
1 fr. 25

Pour EVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures
Consultations gratuites. - 2^{me} spéc. franco.
ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr.
Paris 5, Boulevard Montmartre

Etiquettes d'envoi
imprimées

sur papier parcheminé, avec orfèvrerie métallique, à l'usage des cultivateurs, maraîchers, grainetiers, etc.

Le mille. 3 fr 50

Librairie-Papeterie E. LEMARIE

VIENT DE PARAITRE

ALMANACH - MÉMENTO

de la PETITE GAZETTE

Vol. In 32, illustré de 36 gravures.

15 cent.

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr.

Agendas de poche & de bureau

depuis 0 fr. 45 centimes

CALENDRIERS, ÉPHEMÉRIDES, ALMANACHS

PAPIERS de FANTAISIE

FEUILLES DE COMPLIMENTS

Imagerie — Emblèmes — Souvenirs

